

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 21 août 2012 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Mesdames et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Anne Pelletier, Sarah Lebel, Benoit Dubé formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-117-12 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Benoît Dubé
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-118-12 **Adoption des procès-verbaux des dernières réunions**

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2012 soit accepté tel que rédigé.

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2012 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 juillet 2012 de 361,016.71 \$ au compte courant et de 122,124.58 \$ à l'épargne stable (fonds de roulement).

RS-119-12 **Approbation des comptes**

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

Petites caisses	224.62	
	<u>192.96</u>	417.58
Desjardins Sécurité Financière - Juillet 2012		1,376.75
Desjardins Sécurité Financière - Août 2012		1,376.75
Bell Canada : Bibliothèque municipale	103.38	
Bureau municipal	218.97	
Camping municipal	95.80	
Service Incendie	<u>47.47</u>	465.92
Bell Canada : Internet Camping municipal		66.12
Hydro Québec : Bureau municipal	106.68	
Camping haut	808.43	
Camping Resto bas	488.23	
Caserne de pompiers	252.72	
Garage municipal	323.57	
Redevance	<u>28.38</u>	2,008.01
Hydro Québec : Chalet communautaire	230.99	
Rue Globale	<u>234.81</u>	465.80
Sarah Lebel : Dépenses pour nouveaux-nés/nouveaux-arrivants		401.30
Frais de représentation : Denis Moreau		60.00
Arts Dufort : Enseigne recto verso en bois marin		1,322.21
Centre du camion J. L. Inc. : Moteur garantie		2,069.55
9258-2188 Québec inc. : Travail avec camion		664.47
Cégep de Rimouski : Formations pompiers (3)		2,078.00
Constructions Michaud Témis :		221.91
Débrousailluse R.B. enr. : fauchage		2,511.05
Dickner Fournitures industrielles : Panneaux voirie, papier hygiénique		172.22
DICOM : Envoie 2 padgets pompiers pour réparation		24.54
Électronique Mercier : Chaînettes - Réparation padgets		126.14
Équipements Sigma inc. : Pièces électrique et électronique		47.10
Ferme Patoine et Frères inc. : Travail avec camion		664.47
Groupe Dynaco BMR Dégelis : Bois, teinture, vis, etc.		5,846.54
Guy Morin : Réparation tuyau Resto Plage Bonair		68.99
Irving Énergie : Propane Resto Plage Bonair		583.57
Jacques Thibault (Pierreville) : Inspection annuelle camion incendie		362.17
Joseph Dumont 1997 ltée : Pelle, camion, gravier, etc.		42,940.38
L. Charest & Fils : Réparation sècheuse au camping		57.49
Laboratoire BSL : Analyse d'eau		100.92
MACPEK : Cadran, couroi, etc.		52.80
Manic Sanitation : Papier hygiénique		92.56
MRC de Témiscouata : Renouvellement anti-virus		69.40
Perma Ligne : Ligne simple continue		680.39

Pétroles Jacques Larochelle : Diesel		3,529.66
Pièces Témis : pièces, adaptation hydraulique		105.09
Plomberie G.M. enr. : Réparation tuyau eau chaude		86.94
Produits PBM : Fermes de toit, poutrelles, etc.		1,348.21
Raymond Chabot Grant Thornton : Reddition de comptes		862.31
Service Incendie de Packington : Frais pour 2 sorties (15-19 juillet)		2,350.00
Services Kopilab : Photocopies		123.18
Solutions Témis : Fournitures de bureau		189.34
Témis Chevrolet Buick GMC ltée : pièces 340		214.14
Hydro Québec : Bureau municipal	244.76	
Chalet communautaire	<u>191.89</u>	436.65
Bell Canada : Internet Camping municipal		66.12
RIDT : Vidanges d'installations septiques		28,728.00
AgroEnviroLab : Analyse d'eau de baignade		172.46
Lespac : Annonce classée - Camion International		17.24
Bell Mobilité : Cellulaire dg		46.11
Place du Travailleur : Gants de travail en cuir		11.21
MACPEK : articles		26.73
Carrefour du Camion RDL L : Diesel		63.82
SAAQ : Immatriculation du camion		838.40
Solutions Témis : Fournitures de bureau		60.26
Petite caisse : Postes Canada	140.75	
Épicerie des 4 sous	38.35	
Messes chantées	78.00	
Ménage	57.00	
Colle & Vernis	<u>23.75</u>	390.26
Bell Canada;		465.41
Pièces Témis; fourniture garage		144.01
Matériaux Témis; madréillé d'échafaud		425.41
Groupe Dynaco BMR; fourniture bâtiment service		1,783.12
Garage Ghislain St-Pierre; autocut		56.80
Plomberie G. M. enr; réparer pompe		90.16
Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata; Quote part		<u>7,807.40</u>

Total des comptes à payer

117,833.54 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-120-12

Travaux supplémentaires GripSeal et de traitement de surface

Lors d'une visite sur le terrain le samedi 18 août 2012, le directeur a exposé les travaux supplémentaires nécessaires sur le 8^e-et-9^e Rang Nord. Différents travaux de traitement de surface suite au creusage dans le secteur et des travaux de correction en GripSeal pour améliorer la durabilité des travaux.

Il est proposé par Anne Pelletier

Et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise les travaux supplémentaires dans le 8^e-et-9^e Rang Nord. La dépense sera financée à même le règlement d'emprunt prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du règlement 259-2012

Le Conseil reporte l'adoption de ce règlement à la prochaine session.

RS-121-12 **Adoption du projet de règlement 260-2012**

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le projet de règlement 260-2012 concernant les limites de vitesse sur une partie de la route du Lac-Jerry, sur le 6^e Rang et le 5^e Rang Sud dans la municipalité de la paroisse de Packington.

Adoptée à l'unanimité

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2012

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE DU LAC-JERRY, SUR LE 6^E RANG ET LE 5^E RANG SUD DANS LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PACKINGTON

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal de la paroisse de Packington tenue le 03 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que le règlement numéro 260-2012 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur une partie de la route du Lac-Jerry, sur le 6^e Rang et le 5^e Rang Sud dans la municipalité de la paroisse de Packington

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

a) excédant 50 km/h sur les chemins suivant à savoir :

Sur la Route du Lac-Jerry, à partir du pont de la rivière Jerry, jusqu'à l'intersection du 5^e Rang Sud tel que précisé sur le plan et dont copie est incluse à l'annexe A du présent règlement.

Sur le 6^e Rang à partir de l'intersection de la route du Lac-Jerry jusqu'à la frontière de la municipalité de St-Jean-de-la-Lande tel que précisé sur le plan et dont copie est incluse à l'annexe A du présente règlement.

Sur le 5^e Rang Sud à partir de l'intersection de la route du Lac-Jerry jusqu'à la frontière de la municipalité de St-Jean-de-la-Lande tel que précisé sur le plan et dont copie est incluse à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service de la voirie de la municipalité de la paroisse de Packington.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ LE 21 AOÛT 2012

Maire

Secrétaire-trésorier/Directeur général

RS-122-12 **Renouvellement de l'entente de gestion de l'agent de développement économique pour l'année 2012-2013**

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte de renouveler l'entente de gestion de l'agent de développement économique entre les municipalités Packington, Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande pour l'année 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des travaux de voirie

M. le maire et le directeur général font un compte-rendu des travaux de voirie réalisés autant en traitement de surface qu'en GripSeal. Ils répondent aux diverses questions des personnes présentes à la rencontre.

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne un compte-rendu de la réunion de la MRC de Témiscouata tenue le 10 septembre dernier.

Levée de l'assemblée

A 20 h 50, M. Émilien Beaulieu, maire, propose la levée de l'assemblée.